

Syndicat Mixte d'Etudes pour la Réouverture de la Grande Ceinture

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PROCES- VERBAL DU COMITE DU 25 MARS 2010

A la suite d'une première convocation, le Comité Syndical n'a pu siéger le seize mars deux mille dix par suite de l'absence de quorum.

L'an deux mille dix, le vingt cinq mars à dix huit heures, le Comité du Syndicat Mixte d'Etudes pour la Réouverture de la Grande Ceinture, dûment convoqué par le Président, le dix sept mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Jean-Yves BOUHOUD**, Président du Syndicat.

Présents

ACHERES	: Madame Nicole BINEAU, Maire Adjoint
BAILLY	: Monsieur Alain LOPPINET, Maire Adjoint Monsieur Jacques THILLAYE du BOULAY, Conseiller Municipal
CHAMBOURCY	: Madame Francine LAZARD, Conseillère Municipale
FEUCHEROLLES	: Monsieur Etienne BERTHE de POMMERY, Maire Adjoint
FOURQUEUX	: Madame Elisabeth GUYARD, Maire Adjoint
L'ETANG-LA-VILLE	: Monsieur Henri FREY, Conseiller Municipal
MAISONS-LAFFITTE	: Monsieur Serge GODAERT
POISSY	: Monsieur Mohammed BOUZNADA, Maire Adjoint
RENNEMOULIN	: Monsieur Gérald HAMPEL, Conseiller Municipal
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	: Monsieur Gilbert AUDURIER, Maire Adjoint
CONSEIL GENERAL	: Monsieur Maurice SOLIGNAC Madame Catherine PERICARD

Absents excusés

ACHERES	: Monsieur Alain OUTREMAN, Maire Monsieur Pascal RIGAUD, Maire Adjoint
CONFLANS-STE-HONORINE	: Monsieur Christophe QUENET, Conseiller Municipal
FEUCHEROLLES	: Madame Margaret de FRAITEUR, Conseillère Municipale
FOURQUEUX	: Monsieur Jean-Luc AGNES, Conseiller Municipal Madame Delphine VASSEUR, Conseillère Municipale Madame Christine DORET, Conseillère Municipale
MAISONS-LAFFITTE	: Monsieur Pierre LUCOT,
NOISY-LE-ROI	: Monsieur Marc EMONET, Maire Adjoint Monsieur Paul Jean FIGHIERA, Conseiller Municipal Monsieur Daniel MORLET, Conseiller Municipal Madame Joëlle GRAS, Maire Adjoint

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : Monsieur Jean STUCKERT, Conseiller Municipal

CONSEIL GENERAL : Monsieur Pierre FOND,
Monsieur Jacques SAINT-AMAUX,
Monsieur Joël LOISON

Communes non représentées

CHAVENAY
CONFLANS-SAINTE-HONORINE
MAREIL-MARLY
NOISY-LE-ROI
SAINT-CYR-L'ÉCOLE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE
VERSAILLES

Nombre de communes	: 17 + Conseil Général	
Nombre de délégués (34 + 15)	:	49
Quorum	:	26
Délégués présents	:	14
Délégués comptant pour le quorum	2 ^{ème} réunion pas de quorum	
Procurations	:	0
Nombre de votants	:	14
Votants Compte Administratif 2009 (moins 1 voix, celle du Président sortant de la salle)	:	13

REUNION DU 25 MARS 2010

Le Président ouvre la séance à 18h00 et rappelle l'ordre du jour prévu au Comité du 16 mars qui n'a pu délibérer faute de quorum, à savoir :

- Procès Verbal du comité du 10 février 2010
- Compte Administratif 2009
- Compte de gestion 2009
- Affectation du résultat comptable 2009
- Budget Primitif 2010
- Questions diverses

Sur proposition du Président, le Comité désigne Madame GUYARD de la Commune de Fourqueux comme secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 10 FEVRIER 2010

Monsieur LOPPINET précise qu'il faisait partie de la Commission de suivi du projet de la Tangentielle Ouest tenue le 18 décembre 2009.

Le Président en prend note : le nom de Monsieur LOPPINET est à ajouter à la suite de ceux déjà cités comme ayant participé à la Commission de suivi (dossier proposé en question diverse – page 5 du procès-verbal).

Sans autre observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Président signale aux Délégués qu'il quittera la salle au moment de l'approbation du Compte Administratif puisqu'il ne peut pas être juge et partie.

I / Les réalisations constatées au Compte Administratif 2009 sont exclusivement des frais de gestion courante.

En recettes, on retrouve la reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent, et une petite dotation correspondant à des rôles supplémentaires.

II / DETAIL

Elles se répartissent entre :

Dépenses :

- des fournitures administratives	→	324,32 €
- les indemnités versées au comptable	→	43,01 €
- le remboursement à la Ville de Saint-Germain-en-Laye d'une partie des rémunérations du Personnel assurant le Secrétariat des Syndicats	→	10 788,81 €
- la participation aux frais du photocopieur commun	→	104,33 €
soit un total de	→	<u><u>11 260,47 €</u></u>

Le Président souligne que pour les dépenses communes, une clé de répartition est appliquée à chacun des Syndicats ; pour le SMERGC le taux est de 3 %.

Recettes :

➤ le résultat de fonctionnement 2008 reporté	—————→	35 551,15 €
➤ Quelques rôles supplémentaires pour	—————→	27,00 €
soit un total de	—————→	35 578,15 €

Le solde de la section de fonctionnement est donc excédentaire de **24 317,68 €**.

Le Président rappelle qu'il n'a pas fait appel aux cotisations depuis 2008 et il appelle Monsieur FREY, Doyen de l'Assemblée, pour procéder aux opérations de vote.

Au préalable, Monsieur FREY propose de donner la parole aux délégués qui le souhaitent.

III / RESULTAT

Le Compte Administratif 2009 du Syndicat Mixte d'Etudes pour la Réouverture de la Grande Ceinture présente les réalisations suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	◀—————▶	11 260,47 €
RECETTES	◀—————▶	35 578,15 €

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2009.

Le Président est rappelé dans la salle et reprend sa présidence. Il remercie les délégués pour leur approbation et leur confiance.

COMPTE DE GESTION 2009

Le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal Mixte d'Etudes pour la Réouverture de la Grande Ceinture ayant transmis son Compte de Gestion du même exercice, il convient d'approuver ce document comptable dont les résultats sont en tous points conformes à ceux de notre Compte Administratif 2009.

Sans observation le Compte de gestion 2009 est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE 2009

Le résultat de la section de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2009 est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

◆ Dépenses	—————→	11 260,47 €
◆ Recettes	—————→	35 578,15 €
◆ Résultat : excédent	—————→	24 317,68 €

Le Président propose d'affecter cet excédent de la section de fonctionnement, comme suit :

Section de fonctionnement ◀—————▶ **24 317,68 €**

Cet excédent sera repris dans le cadre du Budget Primitif de l'exercice 2010.

Sans observation, le Comité Syndical adopte à l'unanimité l'affectation du résultat comptable 2009 telle que proposée.

BUDGET PRIMITIF 2010

Le présent projet de Budget Primitif 2010 qui est proposé s'inscrit dans la logique retenue par le récent débat d'orientation budgétaire et sur le plan comptable M14 comme il a été

décidé lors de la séance du 10 février 2010 (alors que le CA 2009 vient d'être approuvé selon l'ancienne nomenclature M1.5.7).

I - PRESENTATION GENERALE

Les crédits prévisionnels de la section de fonctionnement représentent :

- en dépenses et en recettes → **106 128,15 €**

Ce budget est établi en tenant compte de la reprise des résultats de l'année 2009 qui dégage un excédent de fonctionnement de **24 317,68 €**.

Comme indiqué dans le Débat d'Orientation Budgétaire, il a été décidé de ne pas appeler de cotisation auprès des collectivités en 2010.

II - EXAMEN DETAILLE DU BUDGET

Les dépenses sont les suivantes :

- les dépenses courantes de fonctionnement → **13 210,00 €**
- des crédits d'études ainsi que des subventions
aux communes également pour les études pour un total de → **92 918,15 €**
- Total** → **106 128,15 €**

Les recettes sont les suivantes :

- report du solde de la Subvention du Conseil Général
non utilisé à la date du 31 décembre 2009 → **81 810,47 €**
- excédent 2009 → **24 317,68 €**
- Total** → **106 128,15 €**

Il est rappelé que la prise en charge des études figure sur 2 lignes budgétaires, l'une en compte 617 : études et recherches si la dépense est effectuée par le Syndicat qui encaisse aussi la participation financière du Conseil Général ; l'autre en compte 65 : subventions, si la commune règle la dépense, le Syndicat lui reverse sa contribution ainsi que celle du Conseil Général.

Le Président informe qu'aucune demande n'a été formulée à ce jour.

Le Président propose au Comité Syndical d'adopter le projet de Budget Primitif 2010 arrêté aux montants suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES ET DEPENSES → **106 128,15 €**

Sans observation, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2010 tel que présenté.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président remercie les Elus qui se sont déplacés une deuxième fois, Madame MUNNIA et son Service pour la qualité du travail réalisé.

Le Président précise qu'une prochaine réunion du Comité se tiendra à la faveur du développement de la Tangentielle et de son inscription dans les projets du STIF pour aller, d'ici 2015, voire début 2016, en site propre vers RER Saint-Cyr d'un côté et RER Saint-Germain de l'autre côté et ensuite sur Poissy, en prolongement, via le tracé historique tel que décidé par les Elus de la commune.

Le Président lève la séance à 18h20.